

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 6 Juillet (06/07/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 30 juin, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRESENTS:** M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,  
M. Gérard CAYLA, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES,

**Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT REPRESENTES :**

M. Michel CASSIGNOL (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoints**,  
Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Madame Christine HEMERY), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Eliette DELMAS), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), M. Aïzen ABOUA (représenté par Monsieur Daniel CALVI), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux**.

Madame Maryse BAULU est nommée secrétaire de séance.

**24 – 06 Juillet 2017**

**OPAH – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE A DES PROPRIETAIRES OCCUPANTS, M. MARQUES – 11 RUE DU BRESIDOU – 82200 MOISSAC**

Rapporteur : Monsieur le Maire

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.303-1, L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

**VU** la délibération n° 11 du 25 février 2010 portant lancement de la démarche Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH),

**VU** la délibération n° 28 du 25 mars 2010 portant lancement de l'étude pré-opérationnelle,

**VU** la délibération n° 5 du 24 novembre 2011 relative à la mise en œuvre de l'Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - signature de la convention,

**VU** la convention d'opération relative à l'opération programmée d'amélioration de l'habitat du centre ancien de Moissac signée le 21 mars 2012, par la commune de Moissac, l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat, le Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne, la Région Midi-Pyrénées;

**VU** la délibération n° 25 du 15 décembre 2015 portant opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) : animation du dispositif, affermissement tranche conditionnelle 5 (dernière année),

**VU** la délibération n°16 du 09 février 2017 décidant la prolongation de la période de l'OPAH jusqu'au 31 Décembre 2017,

**VU** la demande de subvention en date du 16/02/2017 de M. MARQUES propriétaire occupant, demeurant, 11 Rue du Brésidou 82200 Moissac,

**VU** l'avis de la commission locale d'amélioration d'habitat (CLAH) réunie le 27/04/2017 et du 07/06/2017, de la commission d'accompagnement communale réunie en Mairie le 13/06/2017,

**CONSIDERANT** que M. MARQUES, remplit les conditions pour bénéficier des aides allouées dans le cadre de l'OPAH,

**CONSIDERANT**, en effet, que M. MARQUES met en œuvre des travaux de rénovation thermique au 11 Rue du Brésidou à MOISSAC pour un montant total de travaux de 20 000 € TTC dont 17 631,42€ HT (dépense subventionnable), portant sur : installation d'une VMC, installation d'une PAC air/air et isolation des combles.

**CONSIDERANT** que l'ANAH attribue une aide de 50 % à M. MARQUES, propriétaire occupant, dans le cadre du fond d'aide à la rénovation thermique (FART),

**CONSIDERANT** que la Ville de Moissac attribue une aide financière de 1 000 € pour subvention travaux/prime pour dossier FART

**CONSIDERANT** que sur la base d'un montant de travaux subventionnable de 17 631, 42 € HT soit 20 000 € TTC, le montant total des subventions allouées par les différents partenaires à M. MARQUES est de 13 579 €

### Récapitulatif

<b>Adresse immeuble</b>	11 Rue des Tanneurs
Montant total Travaux HT Dépense subventionnable	17 631,42 €
Montant Travaux TTC	20 000 €
Subvention de base ANAH	8 816 €
ASE ANAH	1 763 €
CD	500 €
Région Eco chèques	1 500 €
Montant subvention Moissac	1000,00€
Total subventions	13 579 €
Reste charge	6 421€

(Pour information, les subventions couvrent 68% du montant des travaux TTC),

**Le Conseil Communal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**DECIDE** de verser à M. MARQUES une subvention de 1 000 € conformément aux engagements pris avec les partenaires financiers dans le cadre de la convention OPAH,

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2017,

**DIT** que cette subvention ne sera versée qu'après réception de la fiche de calcul au paiement par l'ANAH et sous réserve du respect des prescriptions,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte inhérent à ce dossier.

Pour copie conforme

Moissac le 07 Juillet 2017

Le Maire,

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Moissac. The seal contains the text 'MAIRIE DE MOISSAC' at the top and '37200 MOISSAC - INDRE-ET-LOIRE' at the bottom. A blue ink signature is written over the seal.

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :